



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 23 NOVEMBRE 2018

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 23 NOVEMBRE 2018

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

PRESENTS : Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Claude ASTORE, Madame Edith AUDIBERT, Monsieur Christian BARLO, M. Robert BENEVENTI, Madame Nicole BERNARDINI, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Michel BONNUS, Madame Béatrice BROTONS, Monsieur François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, Monsieur Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVARD, Monsieur Anthony CIVETTINI, Monsieur Jacques COUTURE, Monsieur Michel DALMAS, Monsieur Marc DESGORCES, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Madame Annick DUCARRE, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, M. Hubert FALCO, Monsieur Alain FUMAZ, Madame Amandine FUMEX, Madame Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Marc GIRAUD, Monsieur Damien GUTTIEREZ, M. Jean-Pierre HASLIN, Mme Christiane HUMMEL, Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Laure LAVALETTE, Madame Danièle LE GAC, Madame Raphaëlle LEGUEN, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Sylvie MAHIEU, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Josette MASSI, Madame Anne-Marie METAL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Madame Christine PAGANI-BEZY, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Denise REVERDITO, Madame Valérie RIALLAND, Madame Anne-Marie RINALDI, M. Francis ROUX, M. Hervé STASSINOS, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karine TROPINI, M. Gilles VINCENT, Monsieur Jean-Yves WAQUET

REPRESENTES : Monsieur Thierry ALBERTINI représenté(e) par Monsieur Jacques COUTURE, Madame Hélène AUDIBERT représenté(e) par Monsieur Christophe MORENO, Madame Martine BERARD représenté(e) par Madame Valérie MONDONE, Madame Véronique BERNARDINI représenté(e) par M. Jean-Pierre GIRAN, Madame Marie-Christine BOUCHEZ représenté(e) par Monsieur Christian BARLO, Madame Fabiola CASAGRANDE représenté(e) par Madame Edith AUDIBERT, Madame Caroline DEPALLENS représenté(e) par M. Yannick CHENEVARD, Madame Florence FEUNTEUN représenté(e) par Monsieur Amaury CHARRETON, Madame Marcelle GHERARDI représenté(e) par Madame Geneviève LEVY, Madame Christiane JAMBOU représenté(e) par Madame Denise REVERDITO, Monsieur Guy MARGUERITTE représenté(e) par Madame Sylvie MAHIEU, Madame Edwige MARINO représenté(e) par Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Jérôme NAVARRO représenté(e) par Monsieur Laurent JEROME, M. Christian SIMON représenté(e) par Monsieur Jean-Pierre EMERIC, Monsieur Léopold TROUILLAS représenté(e) par Madame Josette MASSI, M. Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par Madame Béatrice BROTONS, Monsieur Jérémy VIDAL représenté(e) par Monsieur Mohamed MAHALI, M. Marc VUILLEMOT représenté(e) par Monsieur Anthony CIVETTINI

ABSENTS : Madame Nathalie BICAIS, Monsieur Jean-Pierre COLIN, Madame Vanessa GERBY-GEBELLIN, Monsieur Emilien LEONI, M. Jean-Louis MASSON, Madame Reine PEUGEOT

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018	7
RENDU COMPTE DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018	7
N° 1. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018.....	11
N°2. BUDGET ANNEXE CHATEAUVALLON - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018.....	11
N° 3. BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018.....	12
N° 4. BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2018.....	12
N° 5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018.....	12
N° 6. BUDGET ANNEXE EAU SIX-FOURS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018.....	13
N° 7. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018.....	13
N° 8. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES DU BUDGET ANNEXE EAU SIX-FOURS - EXERCICE 2018	13
N° 9. REPRISE EN GESTION DIRECTE PAR LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE DE LA ZONE DES FORMES A LA SEYNE-SUR-MER PROCES- VERBAL DE REMISE DES BIENS ET DU CONTRAT D'EMPRUNT - AUTORISATION DE SIGNATURE	14
N° 10. PACTE FINANCIER ET FISCAL ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LES COMMUNES MEMBRES	14
N° 11. APPROBATION DE LA FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2019 ET RECONDUCTION DES EXONERATIONS ET VALEURS FORFAITAIRES.....	20
N° 12. COMMUNE DE LA GARDE - RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SECTEUR POLE ECONOMIQUE NORD	21
N° 13. COMMUNE DE LA SEYNE - RECONDUCTION DES TAXES D'AMENAGEMENT MAJOREES SECTEUR BREGAILLON SECTEUR QUARTIER DES BOULEVARDS SECTEUR QUARTIER DE LA GARE SECTEUR CAMP LAURENT.....	21

N° 14. COMMUNE DE LA VALETTE - RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SECTEUR FAMILLE PASSION	21
N° 15 COMMUNE D'OLLIOULES - RECONDUCTION DES TAXES D'AMENAGEMENT MAJOREE SECTEUR PAVILLONNAIRE TECHNOPOLE DE LA MER SECTEUR ZA EST QUIEZ OLLIOLIS SECTEUR TECHNOPOLE ESPACE D'OLLIOULES SECTEUR ORATOIRE BAS.....	21
N° 16. COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - RECONDUCTION DES TAXES D'AMENAGEMENT MAJOREES SECTEUR PREBOIS KENNEDY SECTEUR KENNEDY EST	21
N° 17. COMMUNE DE TOULON - RECONDUCTION DES TAXES D'AMENAGEMENT MAJOREES SECTEUR NORD DEMOCRATIE SECTEUR FONT PRE.....	21
N° 18. COMMUNE DU PRADET - INSTAURATION D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE SECTEUR CENTRE-VILLE.....	22
N° 19. CONVENTION-CADRE FINANCIERE RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS POUR LES ANNEES 2018-2021	22
N° 20. ASSAINISSEMENT - TARIFS REDEVANCE 2019.....	23
N° 21. ASSAINISSEMENT - ACCEPTATION DES BOUES EXTERIEURES EN VUE DE LEUR INCINERATION SUR LA STATION D'EPURATION AMPHITRIA : REDEVANCE METROPOLITAINE	29
N° 22. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR "L'INSTALLATION DE BORNES ESCAMOTABLES" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	29
N° 23. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR "REFECTION TOITURE ET DESAMIANTAGE - MULTI ACCUEIL LES OLIVIERS" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	30
N° 24. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR " TRAVAUX DE REMPLACEMENT GENERATEUR GAZ - STADE SEGOND" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	30
N° 25. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR " TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS SITES - STADE VALLIS LAETA ET ESPLANADE ESPACE CAMUS"- EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	30
N° 26. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR "MISE EN PLACE DE LIGNES DE VIE TOIT COSEC" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	30
N° 27. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TOURISTIQUE DU MONT FARON (REDIF).....	30

N° 28. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE A L'AUDAT VAR	31
N° 29. REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT EN TANT QUE PERSONNE QUALIFIEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « TERRES DU SUD HABITAT » MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18/06/231 DU 21 JUIN 2018.....	31
N° 30. RAPPORT D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRES HAUT DEBIT POUR L'ANNEE 2017.....	32
N° 31. MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER DENOMME FONDS D'AIDE A L'HABITAT REGISSANT L'ENSEMBLE DES AIDES DEVOLUES EN MATIERE DE LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT PORTEE PAR TPM33	
N° 32. LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE D'INFORMATION DU PUBLIC	33
N° 33. AVENANTS N° 1 ET N° 2 AUX CONVENTIONS LOCALES D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ENTRE L'ÉTAT, LES COMMUNES, LES BAILLEURS ET MTPM - AUTORISATION DE SIGNATURE	34
N° 34. VILLE DE HYERES - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE IMPULSION/REALISATION - EPF PACA / MTPM - SITE MASSILLON - AUTORISATION DE SIGNATURE	34
N° 35. VILLE DE LA CRAU - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE EN PHASE IMPULSION/REALISATION - EPF PACA/MTPM - SITE LA GENSOLENNE - LA BASTIDETTE - AUTORISATION DE SIGNATURE	35
N° 36. CONVENTION ENTRE TPM ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, POUR LE COFINANCEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE TPM DANS SA TRANSFORMATION EN METROPOLE AU 1ER JANVIER 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	35
N° 37. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	36
N° 38. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA DIRECTION DES PORTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (MISSIONS CONCEDEES ET NON CONCEDEES).....	36
N° 39. PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - PROJET DE MISE EN SECURITE DU PORT ET CREATION D'UNE ZONE DE MOILLAGE - MISE EN OEUVRE DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	37
N° 40. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE EXERCICE 2018	37
N° 41. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2017.....	40

N° 43. VILLE DE TOULON - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLU.....	43
N° 42. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES POUR L'ANNEE 2017	44
N° 44. RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA REGIE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU FARON (REDIF)	45
N° 45. 02DP13 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS - REMISE DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA RMTT POUR L'EXERCICE 2017	45
N° 46. 01DP12 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA DESSERTE MARITIME DES ILES D'OR - REMISE DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA TLV/TVM POUR L'EXERCICE 2017	46
N° 47. CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA RMTT, RELATIVE AUX MODALITES D'ACTION ET DE FINANCEMENT DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) POUR 2018	47
N° 48. REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S) DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ - FIXATION D'UN TAUX DE CALCUL	47
N° 49. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE GAZ - FIXATION D'UN TAUX DE CALCUL.....	47
N° 50. DEPOT DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BARRAGE DE DARDENNES SUR LA COMMUNE DU REVEST.....	48
N° 51. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BARRAGE DE DARDENNES - DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DU REVEST-LES-EAUX	48
N° 52. ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'AUTORISATIONS POUR LA REMISE EN EXPLOITATION DE LA SOURCE SAINT ANTOINE A TOULON.....	50

La séance est ouverte à 9 h 13 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien ministre.

M. Le PRESIDENT.- Je déclare la séance de notre Conseil métropolitain ouverte et vais demander à Maître Audrey Pasquali-Cerny de procéder à l'appel.

(Mme Audrey Pasquali-Cerny procède à l'appel nominal.)

Merci, Audrey. Nous pouvons valablement délibérer, mes chers collègues.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2018

Je vais mettre aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2018 ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines.

Je vous laisse la parole. Vous l'avez.

M. BARLO.- Sur le compte rendu du Bureau métropolitain du 5 novembre, je voudrais une précision sur l'attribution d'une subvention de 120 000 € à l'association Hyères-Toulon-Var Basket, car cette association, de mon point de vue, nous a mis en émoi, le club ayant été dans une situation de vente forcée et ayant été acheté par un club parisien.

Ces 120 000 € sont-ils destinés à une nouvelle association sportive ou est-ce pour celle qui a failli ?

M. Le PRESIDENT.- Monsieur, vous faites l'amalgame entre l'association - composée de bénévoles et de bénévoles formateurs et qui rassemble des centaines de jeunes à Toulon ou à Hyères, notamment aussi le basket masculin amateur et le basket féminin amateur - et les professionnels.

C'est le mot, nous avons été trompés, effectivement - nous comme vous et comme l'ensemble des collectivités, comme les villes d'Hyères et de Toulon, le Conseil Départemental et TPM - par les dirigeants de l'association professionnelle qui, derrière notre dos, sans nous prévenir ni nous demander notre avis, en ont décidé. Ils pouvaient le faire, car c'est une société. Dans des clubs comme le rugby, il y a le rugby associatif et la SASP qui est professionnelle et est dirigée comme une société.

Nous avons été trompés, car les collectivités que j'ai citées ont, depuis de très nombreuses années, tenu ce club, elles l'ont aidé, tout simplement parce que la vie sportive est une chose que l'on doit soutenir en matière sportive et sociale. Nous avons été trompés. Nous avons découvert comme vous, par médias interposés, que le club était vendu aux Parisiens, pour une somme dérisoire d'ailleurs, alors que s'ils étaient venus nous rencontrer et nous dire ce qu'ils nous disaient régulièrement, nous aurions continué à les aider et à les soutenir.

Il n'aurait pas été catastrophique que le basket de Pro A redescende en Pro B. C'est déjà arrivé et je me souviens de plus belles soirées en Pro B qu'en Pro A, donc pas d'amalgame.

Les collectivités, c'est-à-dire le Conseil Départemental, la ville d'Hyères, la ville de Toulon et Toulon-Provence-Méditerranée, ont bien sûr supprimé toute aide au club professionnel ; nous les avons même sortis du Palais des Sports. Il n'y a plus aucun lien avec le club professionnel.

En revanche, nous continuons à soutenir les bénévoles, les jeunes, les femmes, le club, l'association qui est repartie dans une division inférieure, la division 3, et qui, nous l'espérons, grâce à notre aide, grâce au soutien des bénévoles et des dirigeants, grâce à ces nombreux jeunes, reprendra le rang qui doit être le sien. Nous leur faisons confiance. Les 120 000 € sont pour l'association.

On subventionnait toujours l'association et le club professionnel. Par exemple, en 2017-2018 nous avons attribué 496 000 € au club professionnel, mais nous avons donné 170 000 € à l'association. Cette année, puisqu'elle repart dans une division inférieure, nous baissions la subvention à l'association qui passe à 120 000 €, mais avec le Conseil départemental, la ville d'Hyères et celle de Toulon, nous continuons à soutenir l'association ; c'est naturel. L'association, ce sont des jeunes et des bénévoles.

Jean-Pierre, veux-tu ajouter quelque chose ? Tu es concerné avec Marc (*Giraud*) ?

M. GIRAN.- Je comprends la préoccupation de notre collègue, mais il ne faut pas tout confondre. Le club de basket d'Hyères-Toulon-Var, c'est un peu comme le RCT à Toulon ou le Hand-ball à Saint-Raphaël : cela fait partie de l'ADN. Ce club de basket est important dans l'histoire varoise.

Nous avons été trompés, alors que nous nous posions des questions. Nous ne pouvions pas maîtriser cette vente scandaleuse qui est intervenue.

Est-ce que, pour autant, comme l'a dit le président Falco, nous devons jeter pour pertes et profits 500 enfants qui font l'avenir du basket hyérois et varois et une équipe première - si vous avez l'occasion, venez les voir aux Rougières - qui donne plus de plaisir que n'en donnait éventuellement le club professionnel, avec cette ambition et cette âme très particulière qui ont vu converger vers les Rougières la totalité des anciens joueurs du HTV comme Laurent Sciarra et quelques autres. L'esprit est celui-là.

Bien entendu, il y a eu un abattement extrêmement important des subventions, puisque la totalité de ce qui était donné au club professionnel disparaît et puisque nous avons baissé les subventions à l'association, le niveau de l'équipe première ayant diminué, mais c'est un devoir moral autant que sportif que de continuer à l'aider.

Voilà, il n'y a pas autre chose.

Ce qui doit vous intéresser est que nous ne sommes pas restés inactifs et avons imposé à l'association une vérification des statuts. Nous avons fait une assemblée générale extraordinaire au terme de laquelle nous allons changer la totalité du

Conseil d'Administration. En effet, il serait quand même un peu original que ceux qui ont vendu sans mot dire le club restent aux commandes du club ! Il faut régénérer, rafraîchir, assainir, ce qui va être fait dans une prochaine assemblée générale avant la fin de l'année avec de nouveaux statuts. C'est de cette façon que l'on repartira très sainement vers l'avenir, mais ne confondons pas tout.

Le président Falco, le président Giraud et moi-même avons déposé plainte auprès du procureur de la République et saisi la Chambre Régionale des Comptes pour que la lumière soit faite et pour bien démontrer qu'il y a eu... des pratiques pour le moins originales. Pour n'en citer qu'une, nous avons constaté que les personnes qui étaient salariées par l'association ne travaillaient en réalité que pour le club professionnel ! Nous avons également constaté qu'il y avait une dette de l'association à l'égard du club professionnel et lorsque nous avons demandé le fondement de la dette, on a été dans l'incapacité de nous répondre ; ce n'était pas une dette, mais un impôt. L'argent que nous pensions donner à la jeunesse et à l'association, en partie, était utilisé à d'autres fins.

Tout cela doit être éclairci et nous souhaitons que la justice fasse son travail. Quant à nous, nous avons fait le nôtre. Je crois que ce changement de statuts et de dirigeants permettra d'aller vers l'avenir de façon positive.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Jean-Pierre.

Marc ?

M. GIRAUD.- Je pense que vous avez tout dit. Au Département, au-delà de la surprise que nous avons eue les uns et les autres, il y a une grille - M. Roux le sait mieux que moi, puisqu'il est président de la commission ; nous respecterons la grille et uniquement la grille.

M. Le PRESIDENT.- C'est-à-dire que nous allons continuer à subventionner ensemble l'association.

M. GIRAUD.- Tout à fait, mais les jeunes !

M. BARLO.- Sauf qu'après, il faudra contrôler.

M. GIRAN.- Dans les nouveaux statuts, sont membres de droit, à titre consultatif - il ne faut pas de conflit d'intérêts - deux élus de Toulon, deux élus d'Hyères et un élu du Conseil Départemental pour que l'on ait au moins un regard immédiat.

Si j'osais, je dirais que le drame des SASP est que ce ne sont pas des sociétés d'économie mixte ; elles fonctionnent hors le regard des collectivités. Là, nous serons au Conseil d'Administration.

M. Le PRESIDENT.- On n'a pas le droit de participer aux SAOS ou, comme le disait Jean-Pierre, aux sociétés professionnelles ; à partir du moment où l'on donne des subventions, on ne peut pas y participer. Le problème est là.

M. BOCCALETTI.- Les accusations qui viennent d'être portées par le maire d'Hyères sont extrêmement graves et je m'interroge : n'y a-t-il pas de vérification avant de

redonner une subvention, comme on le faisait tous les ans ? Il n'y a pas de vérification des comptes bancaires, des relevés bancaires ?

Cela m'interpelle un peu et je pense que c'est ce que l'élu de gauche voulait dire.

M. Le PRESIDENT.- Je vais répondre pour Toulon-Provence-Méditerranée. Je pourrais répondre aussi pour le Département, la ville d'Hyères ou celle de Toulon, mais M. Giraud vous parlera de la ville d'Hyères...

M. BOCCALETTI.- Y a-t-il eu des faux ?

M. Le PRESIDENT.- Nous recevions des comptes qui étaient erronés. Par exemple, quand M. Giran vous dit que nous subventionnions l'association pour les jeunes, en fait cet argent servait à payer des salariés qui travaillaient pour des professionnels, mais nous ne le savions pas. Quand l'association versait de l'argent aux professionnels, nous ne le savions pas. Le problème est qu'un groupe de personnes dirigeait la structure professionnelle et la structure des amateurs. Et voilà, vous avez tout compris !

M. GIRAN.- Tout à fait, étant bien entendu que l'on avait demandé et on avait eu communication des rapports d'activités et des bilans, tous certifiés par les commissaires aux comptes sans problème. On a même lu que l'association et le club étaient en bonne santé financière.

Que voulez-vous faire ?

M. BOCCALETTI.- Je ne vous mets pas en cause, c'était une question.

M. Le PRESIDENT.- C'est la raison pour laquelle nous avons saisi la justice et la Chambre Régionale des Comptes est en train de faire son travail. Je ne vous dis que cela.

M. GIRAUD.- Je ne veux pas alourdir le débat, mais la question qui se pose est le fait de ces dirigeants, soi-disant bénévoles, qui ne mettent pas la main à la poche et qui bien sûr gèrent un club avec l'argent public. Ils n'étaient de surcroît pas des bénévoles ! Moralement, il y a beaucoup de choses à dire.

M. Le PRESIDENT.- Tout à fait.

Si vous le permettez, nous allons entrer dans l'ordre du jour. Je fais approuver le procès-verbal et le compte rendu des décisions.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Monsieur le Maire du Revest, vous avez beaucoup de travail ce matin. Je vous donne la parole.

N° 1. BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la décision modificative n° 2 du budget annexe des zones d'activités économiques générales. Il s'agit simplement d'opérations de régularisation pour la section d'investissement. Cela s'équilibre à zéro.

M. Le PRESIDENT.- Pas de problèmes, mes chers collègues ? Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 2. BUDGET ANNEXE CHATEAUVALLON - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Cette décision modificative a pour unique objet d'ajuster les crédits suite à des transferts au sein de la section d'investissement.

M. Le PRESIDENT.- Pas de remarque, mes chers collègues ? *(Pas de remarque).*

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER – MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET

(Adoption à l'unanimité)

C'est adopté.

**N° 3. BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Il s'agit de l'inscription de crédits nécessaires à la régularisation des intérêts courus sur emprunts et de l'attribution d'une subvention pour 269 600 € en investissement.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

**N° 4. BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - DÉCISION
MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Il s'agit de la décision modificative n° 3 pour Toulon Port de commerce. C'est un transfert de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement qui s'équilibre à zéro.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

**N° 5. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- En fonctionnement, il s'agit en dépenses et en recettes de 1 650 000 € et en investissement de -130 000 €. Les comptes s'équilibrent en section d'investissement et de fonctionnement, au total, à 1 520 000 €.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 - M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC - M.WAQUET**

C'est adopté.

**N° 6. BUDGET ANNEXE EAU SIX-FOURS - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Il s'agit, pour le budget annexe eau de Six-Fours, de la décision modificative n° 1 en fonctionnement pour 4 256 723 €, en équilibre.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

**N° 7. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES DU
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Il s'agit de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables du budget annexe assainissement de l'exercice 2018 pour 61 404,25 €.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 - M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC - M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité.)

**N° 8. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES DU BUDGET
ANNEXE EAU - SIX-FOURS - EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Il s'agit de l'admission en non-valeur des créances éteintes du budget annexe eau de Six-Fours, exercice 2018, pour 248,56 €.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 - M.Boccaletti –M.Desgorges – M.Kbaier –
MME Lavalette – MME Le Gac - M.Waquet**

(Adoption à l'unanimité.)

**N° 9. REPRISE EN GESTION DIRECTE PAR LA MÉTROPOLE TOULON
PROVENCE MÉDITERRANÉE DE LA ZONE DES FORMES A LA SEYNE-SUR-
MER - PROCÈS-VERBAL DE REMISE DES BIENS ET DU CONTRAT
D'EMPRUNT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. MUSSO.- Il s'agit de la reprise en gestion directe par la Métropole de la zone des Formes à la Seyne-sur-Mer. C'est le procès-verbal de remise des biens et du contrat d'emprunt.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

**N° 10. PACTE FINANCIER ET FISCAL ENTRE LA MÉTROPOLE TOULON
PROVENCE MÉDITERRANÉE ET LES COMMUNES MEMBRES**

M. MUSSO.- Il s'agit du pacte financier et fiscal entre la métropole Toulon-Provence-Méditerranée et les communes membres, pacte financier pour permettre la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation du plan pluriannuel d'investissement, déterminer les règles de partage des nouvelles recettes fiscales sur les territoires et favoriser la solidarité du territoire entre la Métropole et les communes membres par la mise en commun de ressources et de moyens.

Il s'étale sur trois ans : 2018, 2019 et 2020. C'est la loi qui nous demande de voter ce pacte.

M. Le PRESIDENT.- Vous avez la parole, Monsieur Boccaletti.

M. BOCCALETTI.- Je ne vous cache pas qu'à la lecture du titre de cette délibération, j'étais très enthousiaste. Malheureusement, après en avoir lu les six pages, j'ai eu une grande déception, une très grande déception.

En effet, dans le titre il est marqué « *Pacte financier et fiscal entre la Métropole et les communes membres* », mais on se rend compte que, malheureusement, il n'y a

aucun engagement des communes, notamment en matière fiscale ou d'endettement ; aucune commune ne s'engage à ne pas augmenter sa fiscalité. La Métropole s'engage beaucoup dans le document, mais les communes, elles, ne donnent aucune contrepartie.

Rien concernant l'endettement ; or, on sait que certaines villes de la Métropole n'hésitent pas à faire appel à l'endettement.

Aucun élément non plus concernant le transfert de compétences et de la fiscalité qui avait été évoqué par un de vos vice-présidents absent aujourd'hui - peut-être pour cette raison ; là non plus pas un mot.

Je suis donc assez déçu, Monsieur le Président.

Il y a de longues phrases et c'est à se demander si ce n'est pas un proche de M. Macron qui l'a rédigé, car ce sont de longs tunnels, mais rien de concret. Les maires ne s'engagent strictement à rien. Je trouve ce document excessivement décevant. Je pense qu'il faudrait au moins y ajouter que les maires s'engagent à ne pas augmenter la fiscalité. Un grand nombre de compétences ont été transférées à la Métropole, donc pourquoi augmenteraient-elles leur fiscalité et feraient-elles appel de façon importante à l'emprunt ? Un grand nombre de compétences ont été transférées à la Métropole.

C'est un pacte, mais il n'engage que la Métropole et pas les communes. Je suis extrêmement déçu de cela. Je pense que les maires ou vice-présidents auraient pu proposer eux-mêmes de prendre des engagements écrits, parce que ce document, c'est aussi de la communication. Or, je pense que vis-à-vis de la population, il aurait été bien qu'ils s'engagent à ne pas augmenter la fiscalité ni l'endettement des communes, cela aurait permis un équilibre avec la Métropole qui donne beaucoup aux communes.

Merci.

M. Le PRÉSIDENT.- Vous soulevez un problème fondamental. Le pacte financier, c'est avant tout un pacte de bonne entente entre les Communes et la Métropole.

Je dis que vous soulevez un problème fondamental en revenant à la constitution de l'intercommunalité. L'intercommunalité n'a pas été créée pour supprimer l'instance communale, mais pour renforcer l'espace communal, l'autonomie communale. On ne peut pas dire d'un côté que demain c'est Falco qui fera le PLU du Revest ou de La Garde comme je l'ai lu et entendu dans des oppositions de conseils municipaux et demander aujourd'hui ce que font les communes.

L'autonomie des communes est respectée. Ceux qui augmentent la fiscalité dans leur commune, ce sont le maire et son Conseil Municipal. Je reste maître chez moi, à Toulon, et chaque maire reste maître de son territoire. Nous avons respecté les règles de l'intercommunalité qui nous permettent de mettre en place une antenne de proximité entièrement gérée par les élus locaux. En effet, comment le président de la Métropole pourrait-il savoir si le lampadaire d'Ollioules ne fonctionne plus ? C'est le maire d'Ollioules qui le fait, qui fait comme nous faisons tous les matins très tôt : la

tournée de ses lampadaires ; c'est une image. S'il me fallait faire la tournée des 12 communes pour contrôler l'ensemble des lampadaires, je ne le pourrais pas.

Nous essayons d'harmoniser la fiscalité des communes avec celle de l'agglomération. Vous l'avez vu, la fiscalité de l'agglomération est maintenue sous la strate des agglomérations de la même importance. Ensuite, chacun est libre.

S'agissant de l'investissement, un pacte de bonne entente veut que l'on investisse à Toulon ce que le maire de Toulon décidera en matière d'investissement avec son Conseil Municipal. Pour investir, que fera le maire de Toulon ? Il dégagera une somme qu'il transmettra à la Métropole et la Métropole se servira de cette somme pour réaliser des investissements à Toulon. C'est d'une simplicité biblique !

C'est toujours mon principe : avoir deux colonnes (débit, crédit) et faire en sorte que ces deux colonnes soient équilibrées.

La commune du Revest fera de même.

Ensuite, il y aura des investissements métropolitains sur des dossiers métropolitains, ce qui est totalement différent. Ces investissements, c'est la métropole qui les décidera dans l'élaboration de son budget. Nous aurons un débat d'orientations budgétaires dans lequel nous dégageons la part d'autofinancement, la part de dettes et la part d'investissement. C'est sur cette part d'investissement que nous gérons les investissements métropolitains. C'est un pacte de bonne entente qui me paraît clair.

Maintenant, vous avez raison, chacun gère sa commune comme il l'entend. Je ne rentre pas dans les débats communaux qui ne sont pas de l'ordre du président de la Métropole.

Jean-Pierre ?

M. GIRAN.- Je partage la philosophie de la réponse du président, même si je comprends l'interrogation de notre collègue.

On ne peut pas entrer dans l'autonomie de gestion des collectivités locales et de la commune. Le maire continuera à décider du niveau de ses impôts et d'autres activités, même si les contraintes de l'État font que son degré de liberté dans la décision devient très étroit, notamment pour les communes de plus de 60 M€ de budget.

Ceci étant, ce pacte est financier, fiscal et moral.

Du point de vue du pacte moral, il va selon moi de soi que plus ou moins tôt ou plus ou moins tard - en tout cas, immédiatement pour la commune d'Hyères, parce qu'elle en a la possibilité que d'autres n'ont peut-être pas et la solidarité doit jouer -, l'effort supplémentaire fait par la Métropole doit amener, en liaison, une réduction éventuelle de la fiscalité dans les communes. Le pacte fiscal tendra vers cela.

On ne peut pas avoir d'obligations administratives, on ne peut pas ici délibérer pour dire que la commune X ou Y doit lever tel ou tel niveau d'impôt, mais il est vrai que

moralement, il y a, à échéances variées parce que la situation des communes n'est pas la même, une évolution qui fera qu'il y aura une compensation au niveau local.

M. Le PRESIDENT.- Oui, Jean-Pierre vient de mettre le doigt sur le problème que vous avez soulevé et qui s'explique.

Je vous ai expliqué comment les choses se passaient, mais je crois que le maître mot de ce pacte financier - cela rejoint votre intervention - est la solidarité. Effectivement, si la Métropole fait des efforts au nom de la Commune, la Commune n'a plus à faire ces efforts puisque c'est la Métropole qui les fait. La responsabilité communale est assurée, mais c'est le maire et son Conseil Municipal qui l'assurent. Si le maire ne tient pas compte de cet effort de solidarité, il en paiera les conséquences. Les citoyens ne sont pas dupes. C'est un pacte de solidarité.

Nous avons fait un débat d'orientations budgétaires, l'Amiral y a participé avec d'autres de vos colistiers et nous n'avons pas augmenté la pression fiscale ; cela fait 19 ans que nous ne l'augmentons pas. Cependant, s'il n'y avait pas - je le dis ici - la Communauté d'agglomération hier et la Métropole aujourd'hui, je serais dans l'obligation d'augmenter la pression fiscale, tout simplement parce que cette solidarité s'applique.

Bien que l'on nous dise à Paris que l'on n'a jamais supprimé de dotations aux collectivités et que tout va bien, ma foi, sur mon budget communal j'ai rêvé, mais on m'a supprimé 17 M€ et sur le budget métropolitain, on nous a supprimé 34 M€. On nous demande de faire plus avec moins, car on ne peut pas dépasser 1,2 % du fonctionnement.

Hier, ces règles n'existaient pas et aujourd'hui, elles existent. Embrassons-nous, Folleville, tout va bien ! Ce ne sont que des mots.

Chaque commune prend sa responsabilité. Si demain le maire du Pradet, parce que la Métropole joue son rôle, parce que l'esprit métropolitain joue son rôle, décide de baisser ses impôts, il le fera, j'en suis certain, car c'est un bon gestionnaire.

Cependant, attention, une Commune ne peut pas demander la solidarité de la Métropole si elle-même ne se met pas au rang de la solidarité. C'est tout. Il est là, le pacte que nous avons signé !

Jean-Pierre Giran vient de le dire, c'est un pacte avant tout moral. Ce qui nous a fait évoluer depuis 2002, c'est cette solidarité. Elle a toujours existé entre les communes de l'agglomération, croyez-moi. Nous avons les uns et les autres gravi des échelons avec cet esprit de solidarité. C'est très important et, croyez-moi, dans le poste de responsabilité qui est le mien, au-delà des sensibilités politiques de chacun, j'y veille ; c'est en effet primordial.

Si un maire dépasse la ligne de cette solidarité, il en subira les conséquences. C'est cela, le pacte moral.

M. GIRAN.- Une précision, car vous évoquez, Monsieur le Président, le contrat Cahors qui touche ici le Département, la ville de La Seyne-sur-Mer, la ville de Toulon et la ville d'Hyères, mais il faut que les citoyens sachent que nous n'avons plus d'arbitrages possibles - si nous avons une capacité d'épargne importante - entre faire

des investissements ou améliorer les politiques publiques. On ne peut plus améliorer les politiques publiques !

C'est un véritable scandale que l'on ne nous laisse pas le choix et que l'on ait pris un critère qui ne nous permet pas d'arbitrer. Si l'on avait dit qu'une commune ne pouvait pas avoir un taux d'épargne inférieur à, on pourrait arbitrer ; là, avec 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement pour TPM, le Conseil Départemental ou les trois villes concernées, cela nous empêche d'améliorer les politiques publiques. Il faut le dire et le répéter, parce que cette décision n'a pas été pesée.

M. Le PRESIDENT.- Les élus locaux sont pris en otages. Mes chers collègues maires, j'ai lu un courrier de trois pages ahurissant quand on voit la manière dont on est traité aujourd'hui et les règles que l'on nous impose ; les transferts de charges que l'on nous impose ; les dotations que l'on nous supprime.

Nous dire que tout va bien, que le pacte de solidarité entre l'État et les Collectivités est bien, que tout va bien aller... Ma foi ! Nous, nous marchons sur ce pacte de solidarité métropolitain qui n'est pas la même solidarité que celle vue de Paris vis-à-vis des territoires. Les territoires sont sinistrés aujourd'hui ; le mot est là !

Oui, les territoires sont en colère, car ils sont sinistrés ! On ne peut pas plus exercer notre base première : le service public ! On ne peut pas plus améliorer la vie des gens et il est là, le véritable problème, le problème de fond : la vie des gens, les gens en général ! Voilà la raison pour laquelle les gens sont en colère.

Vous avez la parole.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, afin de lever toute ambiguïté, je n'indiquais pas qu'il fallait que les communes perdent leur autonomie en matière fiscale ou d'endettement, mais comme c'est un pacte entre la Métropole et les maires, ces derniers, qui sont eux-mêmes vice-présidents, auraient dû eux-mêmes le proposer et s'engager dans ce document.

Je ne parlais pas du tout du fait que la Métropole l'impose aux maires, mais un pacte, cela veut dire que la Métropole s'engage à cela et que les maires, en contrepartie, s'engagent à ne pas augmenter l'endettement et la fiscalité.

J'entends vos propos et je les garde dans un coin de ma tête en espérant que tous les maires de la Métropole tiendront ces engagements et ne dérapent pas. Merci.

M. Le PRESIDENT.- Espérons que le vœu de se laisser irriguer par l'expérience des territoires ne sera pas un vœu vain. Je me laisserai irriguer par l'expérience des territoires. Que ce vœu ne soit pas vain.

Monsieur le Maire du Pradet, vous avez la parole.

M. STASSINOS.- Le pacte de solidarité métropolitain fonctionne et cela se passe bien entre tous les élus.

Il fait savoir qu'une partie de la dette est transférée à TPM, donc de fait les dettes des communes baissent. On transfère des dettes et des charges et donc, rien ne change : l'équilibre financier des communes n'est pas modifié, il n'y a pas de sujet.

Vous avez un peu mis en cause les communes dans leur gestion, c'est en tout cas ainsi que je l'ai perçu. Chacun des maires présents ici fait avec ses équipes des efforts de gestion rigoureux ; tous ceux que je connais font des efforts de gestion rigoureux, ce qui nous permet de diminuer les dettes, de baisser ou de maintenir les taux. Si certains montent les taux, ce n'est jamais par plaisir. Il n'y a aucun intérêt pour un élu local à monter les taux, car il se met toute la population à dos. Si c'est parfois fait - ce n'est pas cas de Le Pradet, j'en parle avec beaucoup de facilités -, c'est que certaines communes sont acculées par l'État.

Même si nous faisons des économies comme nous en faisons, sur celles que j'ai faites au Pradet, je suis incapable de restituer quoi que ce soit aux Pradétans et ce, pour deux raisons : d'abord, parce que les baisses de DGF ont tout mangé - j'aurais préféré restituer une partie des économies faites aux administrés, mais l'État a tout pris, l'État vide les poches des collectivités ; ensuite, parce que nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés demain. On nous annonce la suppression de la taxe d'habitation, soit 20 Md€ pour le budget de l'État. On peut un peu monter les taxes sur le fioul, on peut aller prendre un peu d'argent sur la CSG, monter un peu la TVA, mais il faut les trouver, ces 20 Md€ ! Cela ne se trouve pas sous les sabots d'un cheval ni sous le tapis.

L'État a voulu faire plaisir en supprimant la taxe d'habitation en disant qu'elle n'était pas légitime, mais il faudrait nous expliquer pourquoi la taxe d'habitation ne serait pas légitime et pourquoi la taxe foncière le serait. La vérité est qu'il a été élu avec cette promesse de supprimer la taxe d'habitation, qu'il est tenu par cette promesse qui gêne beaucoup les communes, mais aussi l'État, parce qu'ils sont obligés de prendre des mesures d'augmentation de la fiscalité et se mettent toute la France à dos. En attendant, il s'est mis toutes les communes à dos, il nous met dans une situation de gestion difficile et baisser les taxes, sans savoir à quelle sauce nous allons être mangés, est très difficile.

Il a annoncé il y a deux ou trois jours qu'il allait revoir le pacte fiscal pour les collectivités. Quand j'entends cela, je tremble et me demande ce qui va se passer. Je ne sais pas comment il va s'en tirer.

Nous, nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés dans deux ou trois ans. Il n'y a aucune projection fiscale, aucune projection pour les collectivités. C'est un scandale. Il a divisé la France, il a divisé le pays et les collectivités. Et, surtout, il est en train de monter le peuple contre tous les élus. Nous ne pouvons qu'être défavorables à cette action de l'État.

M. Le PRESIDENT.- On dit toujours « faire plus avec toujours moins ».

J'ai vu que l'on mettait dans un bilan « Regardez comme nous avons été efficaces en dédoublant les classes », mais qui dédouble les classes ? Les maires. Que m'a-t-on dit à moi, maire de Toulon ? Il faut créer 22 classes supplémentaires. Très bien ! C'est l'intérêt des enfants, c'est un intérêt éducatif, mais j'aurais aimé que l'on me dise « Monsieur le Maire, on va vous accompagner ». C'est cela, la solidarité !

Vous voyez, le pacte que nous consiste à nous accompagner les uns les autres. Si l'État nous avait dit « on va vous accompagner »...

Le dédoublement de classes coûte X milliers d'euros à la Collectivité, car il faut faire les travaux matériels, il faut mettre en place du personnel, assumer des charges nouvelles, des classes nouvelles. Tout cela, c'est la Collectivité qui continue à l'assumer. Voilà pourquoi les maires sont mécontents.

Il y a un seul mot : les territoires sont méprisés ! C'est tout. Il y a eu des problèmes hier et avant-hier, mais on pouvait dialoguer. Je vais même vous dire, et je l'assume, que la pire des choses est le cumul des mandats. Pourquoi ? Parce qu'hier, quand on montait à l'Assemblée nationale ou au Sénat, il y avait des maires, des présidents de Conseils départementaux, des élus locaux qui connaissaient les problèmes des collectivités, qui les vivaient au quotidien. Dans nos groupes, vous savez comment cela se passe : nous avons des réunions de groupe où le gouvernement vient s'expliquer. Combien de fois nous sommes-nous levés, nous les maires, en disant qu'avec telle proposition, nous faisons fausse route pour telles et telles raisons, qu'elle était inapplicable sur le territoire, qu'elle allait pénaliser nos villes, nos villages ? Nous vivions la ville et le village au quotidien, nous avons les pieds par terre. Nous n'étions pas hors sol, nous vivions le quotidien !

Voilà la raison pour laquelle les choses vont mal aujourd'hui. Il y a eu des problèmes hier entre l'État et les Collectivités, mais jamais, jamais, jamais on n'a coupé les territoires de leurs terres. Je l'assume. Voilà une des erreurs. Voilà l'explication ! Quand il y avait des élus locaux dans les Parlements, les élus locaux savaient de quoi ils parlaient ; ils parlaient de leur ville, de leur village ; aujourd'hui, cela n'existe plus. On est à Paris, on est hors sol, on discute entre nous et on est loin des réalités du terrain. Il est là, le véritable problème !

Allez, cela fait du bien d'en parler... !

Qui est favorable au pacte fiscal ? Qui y est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 11. APPROBATION DE LA FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT AU 1^{er} JANVIER 2019 ET RECONDUCTION DES EXONÉRATIONS ET VALEURS FORFAITAIRES

M. MUSSO.- Il s'agit de l'approbation de la fixation du taux de la taxe d'aménagement au 1^{er} janvier 2019. La taxe d'aménagement était perçue et son taux était voté par les communes. Les 12 communes ayant mis un taux à 5 %, TPM reprend sur l'ensemble du territoire un taux à 5 %. 2019 sera exactement comme 2018.

M. Le PRESIDENT.- Nous reconduisons les taux des communes.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6- M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME Lavalette – MME Le Gac - M.Waquet**

(Adoption à l'unanimité.)

N° 12. COMMUNE DE LA GARDE - RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE SECTEUR POLE ÉCONOMIQUE NORD

M. MUSSO.- Pour la taxe d'aménagement, il existe la taxe d'aménagement majorée dans certains secteurs, car l'équipement de ces secteurs entraîne des dépenses supplémentaires pour les collectivités.

Chaque commune, en fonction des territoires, avait une taxe d'aménagement majorée en fonction de ses dépenses. Pour La Garde, il s'agit du secteur Pôle économique nord et la taxe d'aménagement majorée est de 12 %.

M. Le PRESIDENT.- Mes chers collègues, qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6- M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME Lavalette – MME Le Gac - M.Waquet**

(Adoption à l'unanimité.)

On reprend les taux des communes.

N° 13. COMMUNE DE LA SEYNE - RECONDUCTION DES TAXES D'AMÉNAGEMENT MAJORÉES SECTEUR BREGAILLON SECTEUR QUARTIER DES BOULEVARDS SECTEUR QUARTIER DE LA GARE SECTEUR CAMP LAURENT

N° 14. COMMUNE DE LA VALETTE - RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE SECTEUR FAMILLE PASSION

N° 15. COMMUNE D'OLLIOULES - RECONDUCTION DES TAXES D'AMÉNAGEMENT MAJORÉES SECTEUR PAVILLONNAIRE TECHNOPOLE DE LA MER SECTEUR ZA EST QUIEZ OLLIOLIS SECTEUR TECHNOPOLE ESPACE D'OLLIOULES SECTEUR ORATOIRE BAS

N° 16. COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - RECONDUCTION DES TAXES D'AMÉNAGEMENT MAJORÉES SECTEUR PREBOIS KENNEDY SECTEUR KENNEDY EST

N° 17. COMMUNE DE TOULON - RECONDUCTION DES TAXES D'AMÉNAGEMENT MAJORÉES SECTEUR NORD DÉMOCRATIE SECTEUR FONT PRE

N° 18. COMMUNE DU PRADET - INSTAURATION D'UNE TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉE SECTEUR CENTRE-VILLE

M. MUSSO.- Oui, on reprend les taux des communes pour la Seyne, La Valette, Ollioules, Six-Fours, Toulon et le Pradet. Ce sont toutes les mêmes, si vous voulez les voter en même temps.

M. Le PRESIDENT.- Vous pouvez intervenir sur l'une ou l'autre, mais nous prenons systématiquement le taux des communes. Nous votons pour la globalité de la reprise des taux des communes.

Pas de remarque, mes chers collègues ? (*Pas de remarque*).

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée sur les délibérations n° 13 à n° 18 incluses)

POUR : 69

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6- M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC - M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité)

N° 19. CONVENTION-CADRE FINANCIÈRE RELATIVE AU PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE RISQUE DES PETITS CÔTIERS TOULONNAIS POUR LES ANNÉES 2018-2021

M. VINCENT.- Il s'agit de la convention-cadre financière relative au programme d'actions de prévention des inondations des petits fleuves côtiers de notre Métropole et des Agglomérations autour.

Je rappelle qu'un PAPI 2018-2021 a été contractualisé avec l'État, garantissant la mise en œuvre d'une politique globale de prévention.

Pour rappel, ce PAPI comprend 35 actions relevant de quatre maîtres d'ouvrage : notre Métropole, l'État, le syndicat de gestion de l'Eygoutier, le syndicat mixte de La Reppe et du Grand Vallat et plusieurs partenaires institutionnels - les communes et les chambres consulaires.

Vous verrez que pour ces 35 actions, le coût global est de 10 043 800 €. La répartition est la suivante :

- État : 34,88 %
- Agence de l'eau : 20,47 % ;
- TPM : 21,37 %, soit 2 146 340 € ;
- Syndicat de l'Eygoutier : 22,44 % soit 2 253 500 € ;
- Communes : 0,74 %, soit 74 300 € ;
- Privé : 0,11 %, soit 11 500 €.

Cette convention nous permettra de réaliser les travaux.

M. Le PRESIDENT.- Tout à fait. Jusqu'à présent, nous faisons des études, mais à partir de maintenant, nous allons faire des travaux, ce qui est positif.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Gilles, tu poursuis.

Départ de Monsieur BONNUS donnant procuration à Monsieur DI GIORGIO.

N° 20. ASSAINISSEMENT - TARIFS REDEVANCE 2019

M. VINCENT.- Il s'agit de la redevance pour l'assainissement que nous votons chaque année depuis 2015. Je rappelle que le pacte, à l'origine, était de converger vers une redevance d'assainissement identique pour toutes les communes. Nous avons donc fixé un tarif de 2,1035 € hors taxe par mètre cube. Nous atteindrons ce tarif moyen en 2023.

Vous avez dans la délibération - je devais vous les lire - les tarifs pour chaque commune. Vous remarquerez que les communes n'augmentent pas du même montant, puisque la courbe est différente pour chaque commune.

- Carqueiranne : 1,8804 € HT/m³
- Hyères-les-Palmiers : 1,73 € HT/m³
- La Crau : 1,64 € HT/m³
- La Garde : 1,91 € HT/m³
- La Valette-du-Var : 1,72 € HT/m³
- Le Pradet : 2 € HT/m³
- Saint-Mandrier : 1,92 € HT/m³
- La Seyne-sur-Mer : 1,77 € HT/m³
- Six-Fours-les-Plages : 1,83 € HT/m³
- Ollioules : 1,77 € HT/m³
- Le Revest-les-Eaux : 1,73 € HT/m³
- Toulon Est : 1,94 € HT/m³ (car Toulon Est est relié à la station d'Amphora)
- Toulon Ouest, qui est relié à Amphitria : 1,84 € HT/m³

La TVA est au taux en vigueur, soit 10 %.

Ce tarif comprend :

- la part TPM de la redevance d'assainissement ;

- la redevance fermière de traitement pour l'exploitation des stations, différente selon que l'on est relié à Amphitria, à Amphora ou à la station d'épuration d'Hyères Carqueiranne ;
- la redevance fermière de collecte pour l'exploitation du réseau, sauf pour les communes en régie ;
- la redevance fermière du transport pour les communes reliées à l'émissaire du Cap Sicié qui va ensuite à Amphitria.

M. Le PRESIDENT.- Arriver à un taux unique en 2023 entre dans la solidarité. C'est exactement ce que vous souleviez : il va y avoir une solidarité intercommunale. Ceux qui avaient une taxe plus basse que le taux unique de 2023 y arriveront, mais ils doivent faire des efforts solidaires s'ils veulent recevoir des efforts solidaires de la Métropole.

Vous allez me dire que, finalement, il y a une disparité entre les communes, mais elle s'explique. Une commune ne ressemble pas à une autre commune. Avec l'eau et l'assainissement, on peut avoir le même débat. On a eu le débat sur l'eau au conseil municipal de la ville de Toulon. Oui, la ville de Toulon s'approvisionne à Carcès, elle s'approvisionne au barrage du Revest, elle peut avoir la possibilité de s'approvisionner au Canal de Provence. La ville de Toulon, ce sont 170 000 habitants. J'avais moins de problèmes avec la ville de Pignans, car la ville de Pignans avait une source naturelle et l'eau coûtait beaucoup moins cher. Tous ces frais d'approvisionnement coûtent cher à la ville de Toulon.

Les villes qui ont des ressources personnelles leur permettant d'avoir un tarif d'eau et d'assainissement moins important, je les comprends, mais dans le pacte financier que nous mettons en place, on arrivera en 2023 à avoir le même effort pour la Métropole ; le même effort en assainissement et en eau. Elle est là, l'explication, et elle est simple.

Si le maire de La Crau a moins de frais pour gérer son approvisionnement d'eau, je ne vois pas pourquoi il équilibrerait son budget d'eau avec une taxe plus importante qu'elle n'est. C'est tout.

Vous avez la parole.

M. WAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, vous le savez, nous n'approuvons pas votre plan de hausse de la redevance assainissement. Nous avons eu l'occasion de vous en donner les raisons lors des séances des années précédentes.

Ces raisons nous apparaissant toujours d'actualité, je les rappelle.

D'abord, votre plan, que je qualifierais d'harmonisation par le haut des tarifs de l'assainissement pratiqués par les communes, est beaucoup trop pénalisant pour les usagers. L'objectif de prix de 2,10 € TTC/m³ en 2023, tel que vous l'avez fixé, conduit à une augmentation très importante pour les communes où le prix de départ était le plus bas. Pour la période 2016-2023, il conduit par exemple à des hausses + 72 % à La Crau, de + 45 % à Hyères, La Valette et Le Revest, pour ne citer que les plus

fortes. En augmentation annuelle, en comparant les tarifs 2019 à ceux de 2018, cela fait respectivement + 7,5 % et + 5,6 % pour les villes déjà citées.

La deuxième raison tient aux principes mêmes de votre politique d'harmonisation. Vous nous dites que la hausse des tarifs a pour objectif le financement du programme d'investissement. Je me permets de vous faire remarquer que le système adopté et le rattrapage important pour certaines communes vont conduire à faire que ces communes assurent finalement le plus gros du financement de l'investissement. Ceci ne nous apparaît pas équitable.

Ce, d'autant que, si vous me permettez d'anticiper sur le rapport 42, donc le bilan 2017 de l'assainissement, je note dans ce rapport que le résultat net de clôture est de 23 M€.

Alors, Monsieur le Président, je vais sans doute vous surprendre par une proposition inhabituelle de notre groupe : pourquoi ne pas recourir davantage à l'emprunt pour financer le programme d'investissement, puisque les finances de ce service, largement excédentaires, le permettent, diminuant ainsi les coûts supportés par les usagers ?

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Amiral, je comprends la position de votre groupe sur le vote. Vous êtes en opposition avec notre politique, vous votez contre.

En revanche, je ne comprends plus, car j'ai écouté l'intervention de M. Boccaletti et je l'ai comparée avec la vôtre. Monsieur Boccaletti disait que dans ce pacte financier, il fallait une véritable solidarité, celle de la Métropole, et plus de solidarité des communes. Là, nous fixons cette solidarité en matière d'assainissement, répondant ainsi à la préoccupation de M. Boccaletti, puisque nous disons que nous allons fixer un taux unique et qu'il faut que dans le temps, en 2023, c'est-à-dire demain ou après-demain, nous y arrivions.

On ne va pas y arriver pour pénaliser chaque citoyen dans chaque commune ni pour pénaliser la fiscalité, on va y arriver parce que nous avons besoin de financements pour remettre à niveau solidairement la Métropole en matière d'assainissement, sans tenir compte de la disparité d'une commune par rapport à une autre.

Alors, Amiral, je suis surpris que vous me disiez « *Pourquoi ne pas emprunter, Monsieur le Maire ?* » Je l'ai entendu dans d'autres bouches au Conseil Municipal de la ville de Toulon, mais je suis surpris que cela vienne de vous.

Amiral, vous qui êtes responsable financier, vous savez que l'emprunt est un impôt déguisé, car il faut le rembourser et il faut payer avec le fonctionnement des frais financiers. La bonne gestion est une réponse à l'emprunt. Pourquoi ? Je vous l'ai expliqué, quand on gère bien sa commune, on dégage un autofinancement conséquent. Quand la commune n'est pas endettée, on se sert de cet autofinancement pour financer les investissements ; les frais financiers sont moindres, puisque l'endettement est moindre. C'est d'une logique de gestion imparable.

Alors, pourquoi emprunter quand on peut faire autrement pour faire les investissements ?

L'emprunt, on le prend sur la fiscalité de chacun de nos concitoyens aussi. On le rembourse avec de la fiscalité, pas avec des dotations qui nous arrivent pour couvrir les emprunts.

Je pense que cette idée de taux unique est une bonne idée et on l'expliquera. Le taux sera expliqué par les travaux qui seront faits, par les investissements qui seront faits dans chacune des communes.

Dans certaines stations d'épuration, il nous faut faire des travaux importants, lourds à supporter et que supportera la Métropole au nom des communes.

Voilà pourquoi il faut un taux unique à la hauteur de ces investissements. En matière d'eau, il y a des investissements très lourds à faire. Le barrage de Dardennes, il va bien falloir y investir, parce que nous avons besoin de le mettre aux normes de sécurité. Qui va investir ? La Métropole, pas la commune du Revest.

C'est tout cela qui est signifié dans le taux unique dont nous avons décidé solidairement. C'est aussi simple que cela !

M. GIRAN.- Là encore, je partage totalement la réponse et je comprends l'interrogation, mais il faut bien voir que cette délibération concerne certes l'assainissement, mais qu'il y a tous les autres sujets aussi. La solidarité dans un cas peut être apportée par quatre ou cinq communes, mais dans d'autres cas ce sont elles qui en bénéficieront. C'est le pacte d'ensemble qu'il faut considérer.

Il est vrai que le premier réflexe est de dire que cela se passait bien, que nous avons un tarif de l'eau bas. Oui, mais dans une autre situation, c'est nous qui allons bénéficier de la solidarité. Il est très dangereux d'avoir une analyse spécifique. Il faut tout prendre en compte. J'ai bien conscience que la ville d'Hyères tire des avantages importants de la Métropole dans certains secteurs, il est donc légitime que pour le tarif de l'eau, elle participe à la solidarité.

C'est la vision d'ensemble qu'il faut avoir, autrement on a tendance à se transformer en épicier - ce n'est pas pour vous que je dis cela, mais c'est une appellation que l'on pourrait avoir si l'on avait ce réflexe.

M. Le PRESIDENT.- Une commune desservie par le réseau Mistral et qui avait deux lignes pour sa desserte en a aujourd'hui quinze. C'est la Métropole qui va les payer. La Commune en matière d'assainissement fait un effort plus important, oui, mais la Métropole le lui rendra différemment. C'est vraiment l'esprit de solidarité.

Les lois peuvent évoluer, les règles peuvent changer, mais ce qui ne changera jamais en matière Républicaine, c'est l'esprit du maire. Le maire a avant tout en tête sa commune et l'intérêt de sa commune.

Dans les débats que nous avons, il y a des maires qui se font un peu tirer l'oreille en disant qu'ils vont être obligés d'augmenter leurs taux bas, mais s'ils ne le font pas, on ne leur donnera pas l'investissement qu'ils souhaitent dans un autre secteur comme les voiries ou bien d'autres choses comme la culture, le développement économique.

Le développement économique aujourd'hui ne profite pas à une commune, il profite à la solidarité intercommunale, mais quand on fait 30 ou 40 M€ d'investissements dans une commune, cela profite aussi à la commune, car autour, on fait des efforts routiers, des efforts culturels. C'est cela, la solidarité.

Je suis heureux que le pacte financier ait été voté aujourd'hui et qu'après on le décline par des décisions comme celles que nous prenons sur l'assainissement, sur l'eau ou sur bien d'autres choses.

Ange, tu voulais la parole.

M. MUSSO.- La solidarité fonctionne au niveau général, tu as raison Jean-Pierre, mais en l'espèce, cela fonctionne aussi pour l'assainissement au Revest. En effet, pour aller à Sicié, il faut passer par les réseaux toulonnais. Or, quand les deux communes étaient séparées, Toulon légitimement nous faisait payer un passage. L'année prochaine, parce que la Métropole lance une DSP Toulon-Le Revest qui est tout à fait légitime, les Revestois ne paieront plus le passage.

D'un côté, il y a eu une augmentation de la taxe de base, mais cette taxe, qui était payée par les Revestois, ne sera plus payée l'an prochain. En réalité, dès 2019, dès que la nouvelle DSP sera lancée, les Revestois ne paieront pas plus cher, donc même dans des cas particuliers où, de prime en bord, en regardant les chiffres, on a l'impression que cela augmente, en fait cela baissera l'an prochain, parce qu'aujourd'hui les deux territoires sont solidaires et il n'y a plus de différence avec ce « tu passes par chez moi, je te fais payer » ; cela n'existe plus.

M. Le PRESIDENT.- Ce qu'a dit le maire du Revest est la base de tout. Je passe par le réseau toulonnais. Vous allez alors me demander ce qu'est cette disparité entre le prix de l'assainissement à Toulon et le prix de l'assainissement au Revest ? C'est tout simplement parce que Toulon avait des réseaux totalement obsolètes. Combien avons-nous changé de kilomètres de réseau d'assainissement, Yannick ?

M. CHENEVARD.- 100 kilomètres sur les 300 existants.

M. Le PRESIDENT.- Vous voyez les travaux du boulevard de Strasbourg aujourd'hui ? Les réseaux que nous avons changés dataient de 1927 ! Il n'y avait plus d'assainissement.

Voilà comment s'explique la solidarité. Quand on mettra sur l'ensemble de la commune des réseaux de qualité, il n'y aura plus de disparité et on arrivera à ce taux unique. Il y aura cette solidarité ô combien souhaitable. Ce ne seront plus les réseaux du Revest qui passent par Toulon, ce seront les réseaux de la Métropole qui assureront l'assainissement au Revest et à Toulon. C'est une bonne chose.

M. VINCENT.- Je voudrais répondre à l'Amiral Waquet s'agissant des chiffres qu'il a donnés.

Je rappelle que nous avons un schéma directeur d'assainissement qui a prévu des travaux importants pour les 15 prochaines années, puisqu'il s'agit d'engager 45 M€ de travaux. Il y aura des travaux dans toutes les communes. Ces travaux sont nécessités par la vétusté des réseaux, mais aussi par celle des stations d'épuration. La station Amphitria a maintenant 20 ans et au bout de 20 ans, il y a de gros travaux

à y faire ; il y en a pour près de 4 M€, ne serait-ce que pour remettre les rochers en place et les remplacer pour protéger la station.

M. Le PRESIDENT.- Et il est normal que pour ces 4 M€, le Revest, Ollioules, La Garde, Toulon et Carqueiranne participent.

M. VINCENT.- Oui, mais chacun aujourd'hui a des projets qui le touchent. Par exemple, il me vient à l'esprit la station d'épuration de Porquerolles que nous allons refaire entièrement. Nous rencontrons la DREAL dans quelques jours, car nous avons un projet de méthanisation des boues et des graisses dont le coût est de 8 M€. Or, nous venons d'apprendre que comme l'État a pris dans les caisses de l'Agence de l'eau 200 M€ l'an dernier et 400 M€ cette année pour financer l'Agence française de la biodiversité, de la faune et de la chasse, l'Agence de l'eau nous a dit qu'elle était désolée, mais qu'elle ne pourra plus financer notre méthaniseur.

M. Le PRESIDENT.- Tout va bien, embrassons-nous, Folleville, je vous assure que c'est une main tendue et que les choses se passent bien entre les collectivités et l'État !

M. VINCENT.- Ces 2,10 € correspondent en fait à tous ces travaux que nous allons engager pendant ces 15 ans pour répondre à la législation sur le traitement des eaux usées, car je rappelle que nous avons de gros problèmes avec les produits médicamenteux que l'on retrouve en mer et que demain nos stations devront traiter jusqu'aux produits médicamenteux, aux microplastiques, etc.

De nombreux travaux sont aujourd'hui prévus. Les 2,10 €/m³ correspondent, à peu de chose près, aux travaux que nous devons engager ces 15 prochaines années.

M. BOCCALETTI.- Une précision suite à ce que vous avez dit. Dans mon intervention tout à l'heure sur le pacte financier, je n'ai jamais utilisé le terme « solidarité », et ce, pour une bonne et simple raison et c'était d'ailleurs le but de mon intervention : pour moi, certaines villes sont bien gérées dans la Métropole, mais d'autres le sont très mal - elles sont à la marge et je ne les citerais pas par charité chrétienne - et je trouve donc tout à fait injuste que les villes bien gérées et qui ont fait un bon travail paient pour celles qui sont mal gérées.

Je n'ai pas utilisé le terme « solidarité ».

M. Le PRESIDENT.- Pas d'autres remarques ? (*Pas de remarque*). Je mets aux voix ce dossier. (*Vote à main levée*)

POUR : 68

**CONTRE : 6- M.BOCCALETTI –M.DESGORCES – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC - M.WAQUET**

ABSTENTION : 1 – M. BARLO

(Adopté à la majorité)

Il est adopté. Je vous en remercie.

N° 21. ASSAINISSEMENT - ACCEPTATION DES BOUES EXTÉRIEURES EN VUE DE LEUR INCINÉRATION SUR LA STATION D'ÉPURATION AMPHITRIA : REDEVANCE MÉTROPOLITAINE

M. VINCENT.- Toujours dans l'assainissement, vous savez maintenant que nous acceptons, dans la station d'Amphitria, les boues d'autres stations en vue de les incinérer, car le schéma départemental des ordures ménagères - les boues font partie des ordures ménagères - et le schéma régional prévoient que les boues de toute l'agglomération toulonnaise vont en incinération à Amphitria.

Nous avons donc construit à la station Amphitria un système de récupération de ces boues qui arrivent par des camions. Ces boues sont incinérées dans le four de la station d'Amphitria, parce que ce sont des boues urbaines qui contiennent des métaux lourds.

Nous avons fixé un tarif le jour du démarrage de la réception de ces boues, mais entre-temps la réglementation départementale a évolué concernant les sous-produits - ce qui reste une fois que l'on a incinéré. Aujourd'hui, certains centres d'enfouissement techniques ont été fermés et ces sous-produits ne peuvent donc plus aller dans ces centres d'enfouissement techniques et nous avons de ce fait des coûts supplémentaires.

La délibération est simplement un réajustement du prix que nous imposons aux autres stations d'épuration pour tenir compte de l'augmentation du prix de traitement des sous-produits.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Gilles, pour ces explications techniques et pour le travail que tu effectues en ce domaine qui n'est pas toujours simple.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

Départ de Monsieur MUSSO.

N° 22. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR "L'INSTALLATION DE BORNES ESCAMOTABLES" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

N° 23. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR "RÉFECTION TOITURE ET DÉSAMANTAGE - MULTI ACCUEIL LES OLIVIERS" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1- M. REBEC

N° 24. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR " TRAVAUX DE REMPLACEMENT GÉNÉRATEUR GAZ - STADE SEGOND" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

N° 25. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR " TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DIVERS SITES - STADE VALLIS LAETA ET ESPLANADE ESPACE CAMUS"- EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

N° 26. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA VALETTE-DU-VAR POUR "MISE EN PLACE DE LIGNES DE VIE TOIT COSEC" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

De la 22 à la 26, ce sont les fonds de concours que nous attribuons aux communes en fonction de la demande de chacune d'entre elles. Une règle s'applique pour chaque commune.

Si vous le permettez, nous les votons ensemble. Y a-t-il des avis contraires ? (*Pas d'opposition*).

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée sur les délibérations n° 22 à n° 26 incluses*)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous en remercie.

N° 27. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS TOURISTIQUE DU MONT FARON (REDIF)

M. Le PRÉSIDENT.- Suite à sa démission, Mme Monique Mercadal est remplacée en qualité de personnalité qualifiée par M. Alain Marzola au Conseil d'administration de la régie des installations touristiques du Mont Faron (REDIF). Ce n'est pas nous qui la désignons.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 68

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6- M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC - M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 28. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE A L'AUDAT VAR

M. Le PRESIDENT.- Suite à une modification des statuts que nous avons approuvée en juillet, il nous fallait revoir la composition des représentants de la Métropole à l'AUDAT.

Chaque commune a désigné ses représentants. Nous avons fixé l'assemblée générale avec les représentants de chaque commune et le Conseil d'administration avec des représentants des communes également.

L'AUDAT est présidée par notre excellent maire d'Ollioules, Robert Beneventi.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 67

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 7- M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M. REBEC – M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité)

C'est ainsi adopté et je vous en remercie.

N° 29. REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT EN TANT QUE PERSONNE QUALIFIÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « TERRES DU SUD HABITAT » MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°18/06/231 DU 21 JUIN 2018

M. Le PRESIDENT.- On change de représentant à Terres du Sud Habitat. La candidature qui nous est proposée est celle de Gilles Triquet, M. Riberolles ayant démissionné.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 68

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6- M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET**

(Adoption à l'unanimité)

C'est ainsi adopté.

Je donne la parole à Hervé Stassinos, l'excellent maire du Pradet.

N° 30. RAPPORT D'ACTIVITES DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRÈS HAUT DÉBIT POUR L'ANNÉE 2017

M. STASSINOS.- Merci, Monsieur le Président.

Cette délibération consiste à continuer nos efforts pour déployer la fibre optique qui permet de relier les ZAE et tous les édifices publics, tous les services de qualité dans le Var, les collèges, les lycées, les administrations publiques, les mairies et toutes les zones d'activités économiques en faveur de l'emploi.

Je précise que c'est la fibre noire. Il y a en effet deux fibres : la noire posée par THD pour relier les collectivités et les zones d'activités économiques, initiative purement locale et publique ; la FTTH, à savoir la fibre pour les particuliers qui est en cours de déploiement qui se fait, en fonction des zones, soit par tous les opérateurs, soit par Orange à l'ouest de la Métropole et par SFR à l'est de la Métropole, pour schématiser.

C'est sur le deuxième sujet que mon collègue Jean-Pierre Giran voudra, je pense, intervenir. Le déploiement de la fibre optique pour les particuliers est prévu en 2020 à hauteur de 95 %. Nous espérons que les opérateurs feront le travail pour que ces objectifs soient atteints, car c'est une grosse demande des administrés.

M. Le PRÉSIDENT.- Je serai content que mon collègue Jean-Pierre Giran m'éclaire sur la fibre noire, car pour moi, c'est tout noir !

M. GIRAN.- Je suis pour la fibre, même si je n'y comprends rien. Cependant, quand on pose la fibre, cela bouscule un peu dans la commune. Mettez au moins un panneau « Ici TPM pose la fibre », parce que quand on ne voit rien, on se demande pourquoi le maire fait encore des trous !

M. Le PRÉSIDENT.- Quand on ne voit rien et qu'il y a un trou, c'est la faute du maire. Cela m'arrive aussi dans ma commune.

Dernièrement, on faisait des travaux importants de réseau dans un quartier et on m'a dit « *Qu'est-ce que ces trous ? La rue est devenue impraticable !* » Le problème est que l'on ne communique pas assez. Effectivement, il faut mettre des panneaux. C'est un appel que l'on fait, Valérie, au service Communication de la Métropole. S'il y avait beaucoup plus de travaux, surtout des travaux métropolitains faits dans les communes, ce serait une bonne chose pour faire comprendre à chacun des citoyens de chaque commune que la Métropole fait des travaux importants.

C'est vrai. On le fera ! Le président va le demander.

Il est pris acte de ce rapport.

N° 31. MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER DÉNOMMÉ FONDS D'AIDE A L'HABITAT RÉGISSANT L'ENSEMBLE DES AIDES DÉVOLUES EN MATIÈRE DE LOGEMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT PORTÉE PAR TPM

M. HASLIN.- Président, chers collègues, il s'agit de la modification du règlement financier dénommé Fonds d'aide à l'habitat régissant l'ensemble des aides dévolues en matière de logement dans le cadre de la politique de l'habitat portée par TPM.

Cette réforme Fonds d'aide à l'habitat modifie le règlement adopté par le Conseil métropolitain le 22 mai dernier. En effet, pour ce qui concerne les avenants de prêt aux bailleurs sociaux dont le prêt a été conclu avant le 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de considérer que les communes restent compétentes pour traiter de ces avenants, ne s'agissant pas de contrats nouveaux.

M. Le PRESIDENT.- Mes chers collègues, qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Jean-Pierre, tu poursuis.

N° 32. LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR LA COMMUNE DE LA SEYNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE D'INFORMATION DU PUBLIC

M. HASLIN.- Il s'agit du lancement d'une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat sur la commune de La Seyne-sur-Mer, de l'autorisation de signature de la convention et des modalités de mise en œuvre d'information au public.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous en remercie.

N° 33. AVENANTS N° 1 ET N° 2 AUX CONVENTIONS LOCALES D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ENTRE L'ÉTAT, LES COMMUNES, LES BAILLEURS ET MTPM - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. HASLIN.- Il s'agit des avenants 1 et 2.

M. Le PRESIDENT.- C'est simple, les bailleurs sociaux sont exonérés d'une partie des taxes foncières. En contrepartie, ils doivent fournir à la Commune des actions pour compenser cette exonération. C'est la loi.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 68

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6- M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M.WAQUET
(Adoption à l'unanimité)**

N° 34. VILLE DE HYERES - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN PHASE IMPULSION/RÉALISATION - EPF PACA / MTPM - SITE MASSILLON - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. HASLIN.- Il s'agit de la convention d'intervention foncière pour le site de Massillon.

M. Le PRESIDENT.- S'agissant de l'opération Massillon sur laquelle le maire a communiqué aujourd'hui - grande opération sur la ville de Hyères en matière d'habitat et de rénovation urbaine -, hier c'est la commune qui garantissait les emprunts pour le bailleur et aujourd'hui, c'est la Métropole qui les garantit.

Nous allons donc garantir les 160 M€ de toutes les opérations ; c'est la Métropole qui garantit les emprunts.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 35. VILLE DE LA CRAU - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN PHASE IMPULSION/RÉALISATION - EPF PACA / MTPM - SITE LA GENSOLENNE - LA BASTIDETTE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRESIDENT.- C'est la même chose pour La Bastidette.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 36. CONVENTION ENTRE TPM ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, POUR LE COFINANCEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE TPM DANS SA TRANSFORMATION EN MÉTROPOLE AU 1er JANVIER 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRESIDENT.- Je prends le relais. C'est une subvention de 100 M€ qui nous est attribuée par la Caisse des Dépôts pour les frais occasionnés pour le passage de la Communauté d'agglomération en Métropole, mais je vais rebondir.

Mes chers collègues, le pacte, la main tendue de l'État sur les collectivités, c'est la confiance que doit faire la Collectivité à l'État et l'État aux collectivités.

Nous nous sommes constitués en Métropole et l'État avait pris un engagement. Il y a continuité de l'État. Quand nous nous sommes constitués en Métropole, nous étions sept nouvelles agglomérations qui ont décidé de passer en Métropole. L'État nous a écrit et nous a dit qu'il avait donné 10 M€ de dotation globale de fonctionnement à toutes les communes qui se sont constituées en Métropole et qu'il était normal que les sept communes qui venaient ainsi de se constituer reçoivent ces 10 M€ de dotation, parce que c'est la règle.

Or, chers collègues, la Caisse des Dépôts nous attribue 100 000 €, mais l'État ne nous a jamais donné les 10 M€, pas plus à nous qu'aux sept métropoles qui se sont constituées !

Nous avons fait un courrier solidaire des sept métropoles réclamant à l'État les 10 M€. Je monte le 11 décembre à Paris pour participer solidairement, avec les Communes qui se sont constituées en métropole, à une action pour demander à l'État de faire en sorte que ce qui nous avait été promis nous soit donné.

Merci à la Caisse des Dépôts, quand même, de nous donner 100 000 €.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Vous voyez, on pourrait prendre maints et maints exemples pour démontrer que les maires ne sont pas en colère pour rien. Voilà la raison pour laquelle aujourd'hui les maires sont en colère !

N° 37. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

M. Le PRESIDENT.- Il s'agit de l'actualisation du tableau des effectifs.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Départ de Monsieur GIRAUD.

N° 38. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA DIRECTION DES PORTS DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE (MISSIONS CONCÉDÉES ET NON CONCÉDÉES)

M. CAVANNA.- Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2017 des ports a été transmis aux instances concernées et vous est soumis aujourd'hui.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

Il est pris acte de la présentation de ce rapport.

N° 39. PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DU PORT ET CRÉATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE - MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

M. CAVANNA.- La situation du port de l'Ayguade du Levant nécessite des travaux de réhabilitation pour assurer une protection tant du plan d'eau que des posidonies. L'importance de ces travaux rend nécessaire une évaluation environnementale. Dans le cadre de ce processus, la Métropole a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable et souhaite pour ce faire faire appel à un garant.

Il s'agit d'approuver cette initiative.

M. Le PRESIDENT.- Jean-Pierre.

M. GIRAN.- Je voudrais remercier la Métropole de tenir son engagement. Quand il s'est agi de faire passer ou non les ports dans la compétence métropolitaine, j'ai souhaité que ce soit fait. On en voit la conséquence aujourd'hui. Il y aura donc des travaux de sécurisation du port de l'Ayguade du Levant et c'est très important pour les Levantins. Merci de respecter une nouvelle fois ce contrat.

M. Le PRESIDENT.- Le docteur Roux n'a rien à dire ? Tout va bien ?

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 40. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE EXERCICE 2018

M. VINCENT.- Monsieur le Président, je suis en colère !

M. GIRAN.- Mettez des gilets jaunes !

M. Le PRESIDENT.- Non. On mettra nos écharpes, mais on comprend la colère des gilets jaunes.

M. VINCENT.- Tout à fait. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Je vous présente aujourd'hui le rapport sur la situation en matière de développement durable de notre Métropole. Je rappelle que les bilans sont établis au regard des finalités du développement durable, dont la première est la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, la cohésion sociale et la solidarité, l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire. C'est là que je vais entrer en colère.

En effet, je voudrais reparler des objectifs que nous fixe l'État et que nous sommes censés réaliser dans notre Métropole.

L'objectif pour la transition écologique de l'État en matière d'habitat est de rénover 500 000 habitats par an. Si l'on prend ce chiffre pour l'appliquer à notre Métropole, cela représente 2 200 habitats par an. Le coût d'une rénovation thermique d'un logement de 50 m², s'il y a tout à refaire, notamment pour éliminer l'habitat indigne, est de 20 000 €. Cela correspondrait, dans notre cas, à mettre chaque année dans notre budget une somme de 44 M€. L'État aujourd'hui ne nous donne rien !

Nous avons développé dans notre Métropole une plateforme pour que tous les habitants de notre Métropole puissent savoir quelles aides ils pourraient avoir, quels moyens techniques il faudrait mettre en œuvre pour rénover l'habitat. Cette plateforme qui s'appelle Bien chez soi, inaugurée à La Garde il y a peu, a été financée par l'ADEME à hauteur de 400 000 € sur trois ans. Les trois ans sont passés. Nous sommes allés voir le ministre Lecornu en lui demandant ce qu'il comptait faire après, la réponse a été : rien. Pourtant, on demande 2 € par habitant pour faire tourner cette plateforme.

Maintenant, il y en a assez ! Je vous ai parlé tout à l'heure des ponctions dans les Agences de l'eau de 200 M€ l'an dernier et 400 M€ cette année. On n'en peut plus ! Je suis désolé de vous le dire, nous vous avons présenté un rapport qui vous a expliqué tout ce que nous avons fait et je peux vous assurer que nous avons fait énormément en matière de développement durable cette année, mais je ne suis pas sûr que l'on ait les moyens financiers pour en faire autant dans les prochaines années si l'État se désengage.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président et mes chers collègues.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Gilles.

Il est pris acte du présent rapport.

M. REBEC.- J'ai voté favorablement, y compris sur ce rapport en matière de développement durable, parce qu'effectivement, des efforts sont faits, mais permettez-moi quand même quelques remarques.

Page 8, sur les produits d'entretien, je lis : « *plus de la moitié répond à un label écologique* ». Bravo, mais pourquoi seulement la moitié ?

Pages 15 et 17 : des capteurs solaires sont installés pour permettre le fonctionnement de bornes d'information pour les voyageurs sur les abribus. De l'éclairage solaire, très bien, mais pourquoi ne pas avoir équipé l'hôpital Sainte-Musse, un long bâtiment à toit plat, de ces mêmes capteurs solaires ?

Page 28 sur la prévention de la délinquance, bonnes initiatives, mais où sont les maisons des jeunes et de la culture ou les équipements socioculturels pour faire accéder à la culture ? L'accès à la culture est encore trop élitiste. À Toulon, la rue des arts, c'est très bien, mais à quel prix ? Si vous voulez pratiquer l'argile, la poterie, le modelage à Toulon, pas de problème, vous pouvez, mais c'est 30 €/demi-journée, beaucoup plus que ce que pourrait être une adhésion annuelle à un équipement socioculturel proche de la population.

Il y a trop peu d'éducation populaire dans les quartiers. Bien sûr, cela ne suffira pas à résoudre les problèmes dont on a entendu parler ces dernières 48 heures, mais il faut aussi faire beaucoup de prévention par l'éducation populaire.

Page 34 sur la gestion des déchets, il y a un bel effort pour faire comprendre aux citoyens comment cela fonctionne - je parle des visites organisées, des papiers distribués pour expliquer le fonctionnement de UVE. Bonne idée que les poulaillers et composteurs partagés en pied d'immeuble, merci à Zéro Waste France et à Zéro Déchet Toulon d'avoir fait ces suggestions, mais ce n'est pas avec quatre poules et trois composteurs en pied d'immeuble que l'on va résoudre le problème des déchets dans le Var et dans notre Métropole. Ces mesures sont pour le moment trop anecdotiques. Pourquoi le SITTOMAT ne prévoit-il pas de faire un compostage avec tous les déchets putrescibles ? Cela ferait de la fabrication de biogaz et d'un compost qui pourrait peut-être être revendu à des professionnels ou des jardiniers amateurs.

Page 35 sur le projet Chalucet...

M. GIRAN.- Il y a combien de pages ?

M. REBEC.- C'est vous qui avez fait ce document, document extrêmement laudatif.

S'agissant donc du projet Chalucet, quartier dit durable pour l'emploi, la mobilité, les chemins piétonniers et cyclables, pourquoi, dans la prise en compte des particularités climatiques - son ensoleillement, les vents dominants, les masques solaires prévus - ne pas avoir prévu sur ce bâtiment résolument moderne la mise en place de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude, de capteurs photovoltaïques pour la production d'électricité ? Cela engendrerait des économies pour le fonctionnement de ces équipements publics et cela s'inscrirait dans le projet architectural bioclimatique.

Bref, vous faites quelques bonnes choses, mais c'est très insuffisant eu égard à la hauteur des enjeux climatiques. Vous devez, en tant que politiques aux manettes, passer à la vitesse supérieure.

M. Le PRESIDENT.- Je ne répondrai pas à M. Rebec, car je lui réponds depuis quatre ans puisqu'il pose les mêmes questions au Conseil Municipal ; on a eu les Maisons de quartier, les Maisons populaires, les vents dominants, on a tout eu.

En revanche, j'aurais aimé que M. Rebec qui suit avec une attention particulière les problèmes d'écologie me dise qu'il y a trois jours, dans la loi rectificative des finances, l'État a supprimé 600 M€ de crédits en faveur de la transition énergétique.

Monsieur Rebec, vous qui êtes un gestionnaire avisé, vous n'avez pas vu que l'on avait supprimé 600 M€ ? Monsieur Rebec ne l'a pas vu !

M. REBEC.- De la politique nationale, je m'en occupe par ailleurs.

M. Le PRESIDENT.- Ah, d'accord, vous ne vous en occupez pas.

Gilles, tu poursuis.

N° 41. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ANNÉE 2017

M. VINCENT.- Il s'agit de l'adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, comme nous le faisons chaque année.

Nous pouvons répondre aux éventuelles questions. Vous avez eu le rapport dans votre dossier.

M. Le PRESIDENT.- Allez-y, Amiral.

M. WAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, pour ce premier rapport de la Métropole sur la gestion des ordures ménagères, ce qui saute aux yeux est l'extrême diversité des modalités de services selon les communes.

Diversité d'abord dans le service rendu aux usagers dans l'organisation de la collecte, que ce soit en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ou dans les déchetteries.

Diversité ensuite des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, puisqu'il varie du simple au double selon les communes, de 8,25 % à Six-Fours à 15,80 % à La Crau.

Il est donc difficile, à ce stade, de porter un jugement global au niveau de la Métropole alors que les communes proposent des services et des taux radicalement différents.

Cependant, il nous paraît important de rappeler quelques points.

D'abord, dans le cadre de la mutualisation désormais complète de ce service, ce processus, s'il est bien conduit, devrait par principe dégager des économies et

puisque cela a toujours été l'un de vos arguments en faveur de l'intercommunalité, nous y serons attentifs.

Ensuite, nous avons une remarque générale sur les coûts. Le volume des ordures ménagères diminue, ce qui est un bon point. Les dispositifs de tri sélectif permettent une valorisation matière croissante des déchets, de même que la valorisation énergétique permet de produire régulièrement une électricité sur le réseau.

Tout cela devrait, me semble-t-il, logiquement réduire le coût global du traitement. Or, le prix payé par l'utilisateur contribuable, donc les recettes de la Collectivité, augmente régulièrement chaque année avec la réévaluation des bases.

En conséquence, globalement l'excédent des recettes par rapport aux dépenses de ce service est très nettement positif, nous l'avons déjà souligné lors de l'examen du compte administratif de 2017. Il se monte à 4,5 M€ pour l'exercice, soit un excédent de + 6,7 % par rapport aux besoins.

Or, la Cour des comptes a récemment rappelé que l'excédent de cette ressource affectée devrait rester raisonnable. Nous proposons donc, avant d'envisager une harmonisation des taux, de faire un bilan pour chaque commune et de décider, en cas d'excédent notable, d'une réduction du taux de la taxe afin de l'ajuster aux besoins.

En conclusion, nous estimons que, d'une manière générale, le prix payé par les contribuables de la Métropole pour le service rendu est encore trop élevé, même si l'on peut noter çà et là quelques améliorations en termes de qualité.

C'est pourquoi notre groupe votera contre ce rapport. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Voyez l'esprit des maires ! Comme il est facile d'être dans l'opposition !

Quand on est dans l'opposition, on dit toujours « y'a qu'à », « y'a que » quand on parle des taxes et de tout ce que le maire met en place pour équilibrer son budget, on dit qu'il faut faire différemment, qu'il faut baisser, mais pour le maire, il faut équilibrer. Voilà la difficulté pour la majorité et la facilité pour l'opposition.

Gilles, tu as quelque chose à ajouter ?

M. VINCENT.- Président, on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut, mais la réalité du terrain est ce qu'elle est. Je cite par exemple ce que nous allons devoir faire en 2019 : dépenser 230 k€ dans chaque déchetterie pour les mettre aux normes.

Je voudrais vous dire aussi que nous avons des investissements importants à faire. On prévoit une nouvelle déchetterie au Pradet, car celle du Pradet est aujourd'hui en zone inondable. Le maire du Pradet a trouvé un terrain sur lequel nous allons travailler pour demain y installer une nouvelle déchetterie. Le coût est de 1 200 000 € environ, sachant que nous ne sommes pas sûrs que l'ADEME, qui voit son budget fixé par l'État diminué alors que les taxes augmentent, nous apportera la même aide qu'avant.

Nous avons l'intention, et nous y réfléchissons fortement, d'homogénéiser le service dans chaque commune. Prenons l'exemple des déchets verts. Certaines communes ramassent les déchets verts en porte-à-porte, d'autres demandent à leurs administrés de les apporter en déchetterie. Nous allons essayer d'uniformiser le service des déchets verts, estimant à environ 10 000 tonnes les déchets verts qui se trouvent encore dans nos ordures ménagères.

Cela passe par la mise en place de broyeurs dans nos déchetteries. Un broyeur coûte 150 000 €. Dans notre budget, nous allons installer cette année trois broyeurs au sein des déchetteries.

Je pourrais ainsi vous citer beaucoup d'exemples.

Je voudrais revenir ensuite sur la disparité des taux. Il ne vous a pas échappé, Amiral, que les taux sont certes votés par les communes, mais que les valeurs locatives sont très différentes entre la ville de La Crau et celle de Saint-Mandrier qui est la plus basse à 7,89 - et non celle Six-Fours. Si vous comparez les valeurs locatives entre La Crau et Saint-Mandrier, vous allez tout de suite comprendre pourquoi La Crau est à près de 16 % alors que Saint-Mandrier est à 8 %.

Je vous le dis sincèrement, alors que je pense être un élu spécialiste en matière de déchets, ce n'est pas facile quand, du jour au lendemain, la Métropole récupère la collecte des déchets ménagers. Le traitement fonctionne, heureusement d'ailleurs. Nous y travaillons. Je félicite d'ailleurs nos collaborateurs, car cela part de tous côtés : il faut aujourd'hui répondre à la loi sur la transition énergétique et écologique qui nous oblige, d'ici 2025, à traiter les fermentescibles - Monsieur Rebec, nous y réfléchissons avec le SITTOMAT, nous avons des projets et des idées -, mais nous devons aussi diminuer - cela se fait naturellement, il y a - 3 % de déchets chaque année - le tonnage reçu en incinération.

Je vous le dis, nous sommes fiers de ne pratiquement plus mettre de tonnages en centre d'enfouissement technique. L'an dernier, c'était 500 tonnes par an.

Quant au coût pratiqué dans la Métropole, c'est un des plus bas de France et je vais vous dire pourquoi, Amiral : c'est grâce à l'unité de valorisation énergétique qui produit de la chaleur. On chauffe à bas prix. La Baucaire et la cité Berthe ont produit de l'électricité et grâce à cela, nous arrivons, au niveau du SITTOMAT, à avoir un des plus bas coûts de France, ce qui se répercute sur le coût global - collecte et traitement.

Autre exemple : le coût du compostage des déchets verts. Tout le monde dit « y'a qu'à, y'a qu'à, il faut composter ». Cette année, il y a eu une augmentation. Le prix du compostage a doublé après appel d'offres. On était à un peu moins de 40 €, on est passé à 65 €. Nous sommes bien obligés de le répercuter.

Sincèrement, si un jour vous venez nous voir, nous vous expliquerons tous nos problèmes. Il n'est pas évident de prendre 12 communes, dont certaines fonctionnent en régie et d'autres en DSP. Je me suis engagé ici devant vous à baisser le taux moyen de la TEOM et nous allons y arriver. Nous passons aujourd'hui des marchés qui, globalisés, engendrent des économies. Par exemple, les poubelles : au lieu que chacun les achète de son côté, on a fait un marché global et l'économie est de

500 000 €. C'est vers cela qu'il faut aller et c'est à cela que sert la Métropole au niveau des déchets.

Je vous assure, Amiral, que dans quelques années, lorsqu'on se retrouvera ici pour faire le bilan, très ouvertement vous admettrez que l'on a bien travaillé, parce que nous avons la volonté et parce que nous nous sommes engagés vis-à-vis des élus, mais aussi vis-à-vis des habitants, à aller de l'avant.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Gilles. Vous voyez, Gilles a dit deux mots : ce n'est « pas facile ». J'ajouterai que notre rôle n'est pas facile, mais qu'il est passionnant.

D'ailleurs, Amiral, il a dit « quand on se retrouvera dans quelques années », mais il a oublié qu'il y a au milieu une règle républicaine stricte : quand on se retrouvera dans quelques années, si les concitoyens le souhaitent, on reparlera de ces problèmes de déchets.

Bravo, Gilles, et merci de ces explications que tu viens de nous donner avec beaucoup de compétences.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 66

**CONTRE : 6 - M.Boccaletti – M.Desgorges – M.Kbaier –
MME Lavalette – MME Le Gac – M.Waquet**

ABSTENTION : 1 - M. Rebec

(Adoption à la majorité)

C'est adopté, je vous en remercie.

Allez, on va tenir l'objectif que l'on s'est toujours fixé : être raisonnables sur l'horaire.

N° 43. VILLE DE TOULON - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLU

M. BENEVENTI.- Il s'agit de la modification simplifiée n° 3 du PLU de Toulon rendue nécessaire pour répondre aux besoins stratégiques du ministère des Armées.

Il s'agit notamment de créer trois sous-secteurs UMa permettant de réaliser des hauteurs maximales de 30 mètres, cette procédure ayant également permis de rectifier une erreur matérielle liée à la non-intégration de deux îlots au sein de la base navale.

M. Le PRESIDENT.- Merci, Robert.

M. WAQUET.- Il me semble que nous n'avons pas traité le rapport N° 42.

M. Le PRESIDENT.- Vous avez raison. Nous allons voter d'abord l'approbation de la modification du PLU. La règle est de suivre les modifications de PLU de chaque commune.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Je l'ai fait intentionnellement pour faire reposer Gilles Vincent (*rires*).

N° 42. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2017

M. VINCENT.- Je n'ai rien dit, car je pensais que l'on avait abordé le sujet quand on avait parlé du prix de l'assainissement.

Comme sur les déchets, s'il y a des questions, je peux y répondre. On a abordé le sujet tout à l'heure au moment de parler du prix de l'assainissement.

M. Le PRESIDENT.- On donne la parole à l'élu de droite, puis à l'élu de gauche.

Allez-y, Monsieur Rebec, vous avez la parole.

M. REBEC.- Vous parliez de votre droite, donc physiquement ?

M. Le PRESIDENT.- À ma droite, oui.

M. REBEC.- Comme tout à l'heure j'ai posé maintes questions, mais ai reçu peu de réponses, je vous remercie, Monsieur Vincent, pour ce que vous avez dit.

Oui, Monsieur le Maire, la collecte et la gestion des déchets sont difficiles. Vous dites réfléchir aux fermentescibles, mais réfléchissez-y vite, car l'échéance est très proche.

M. VINCENT.- C'est en 2025.

M. REBEC.- Je ne vais poser qu'une question. Peut-être obtiendrais-je une réponse ?

Concernant l'assainissement collectif, les actions prioritaires portent sur la recherche et l'élimination des intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux. Très bien. La part d'eaux parasites dans les volumes en entrée de stations d'épuration est en baisse sensible depuis 2016, je vous cite : - 10 %, alors que c'était de 30 % en moyenne auparavant. Très bien !

Concernant le volet assainissement non collectif, je vous cite : « *Le service assure les contrôles de bon fonctionnement et de conception/réalisation pour les réhabilitations ou les installations neuves. Le taux de conformité des équipements est de 70 %* ».

Mon unique question : que fait TPM pour les 30 % d'équipements non conformes ?

M. VINCENT.- Monsieur Rebec, très simplement, nous mettons en demeure les propriétaires de mettre en conformité leur SPANC. Si d'aventure ils ne le font pas, le dossier est transmis au procureur de la République, car les maires - pas la Métropole - ont la police de l'eau et si un SPANC se déverse dans la nature, c'est de l'insalubrité publique. Si au bout de la mise en demeure - c'est arrivé dernièrement dans ma commune -, le propriétaire ne se met pas en conformité, le dossier est transmis au procureur et il appartient à ce dernier de mettre la pénalité qui s'impose et de nous ordonner, s'il le souhaite, de mettre en conformité en faisant payer par le propriétaire les travaux faits.

M. REBEC.- Je vous remercie de votre réponse, Monsieur Vincent.

M. Le PRESIDENT.- À gauche ?

M. WAQUET.- Conformément aux arguments déjà développés au rapport 20 et en cohérence avec notre vote, nous voterons contre ce rapport.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 66

**CONTRE : 6 - M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER –
MME LAVALETTE – MME LE GAC – M. WAQUET**

ABSTENTION : 1 – M. BARLO

(Adopté à la majorité)

Je vous en remercie.

N° 44. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS DU FARON (REDIF)

Il est pris acte du présent rapport.

Départ de Mme BROTONS et Monsieur VIALATTE (ayant donné procuration).

Départ de Mme MAHIEU et Monsieur MARGUERITE (ayant donné procuration).

N° 45. 02DP13 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS - REMISE DU COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA RMTT POUR L'EXERCICE 2017

(Vote à main levée)

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. REBEC

(Adopté à l'unanimité)

**N° 46. 01DP12 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA
DESSERTÉ MARITIME DES ÎLES D'OR - REMISE DU COMPTE RENDU
D'ACTIVITÉ DE LA TLV/TVM POUR L'EXERCICE 2017**

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adopté à l'unanimité)

M. CHENEVARD.- Mes chers collègues, les 44, 45 et 46 sont trois comptes rendus d'activité présentés et étudiés en commission.

Le rapport 44 est compte rendu d'activité de La REDIF. Un point important à souligner : l'augmentation du nombre de passagers de +5,5 % en 2017.

Le rapport 45 est celui de la RMTT. Là aussi, on peut rappeler que le réseau lui-même - qui comporte la REDIF, la RMTT et la TLV/TVM et qui s'appelle Réseau Mistral - est en très forte croissance de 72 % sur dix ans, avec aujourd'hui 31 millions de voyageurs. Quelques points remarquables à souligner : 28 % de croissance sur les 50 lignes du secteur ouest, 12 % de croissance à l'est.

Il est important de rappeler aussi que nous avons dans la RMTT un réseau propre. C'est aujourd'hui le deuxième réseau hybride de France et, au rythme auquel nous achetons régulièrement des bus hybrides, nous allons bientôt nous retrouver avec 25 % du parc du réseau Mistral en hybride, ce qui nous classera évidemment encore une fois parmi les réseaux les plus propres de France.

Peut-être est-il utile de rappeler, car on l'oublie parfois, que nous avons été classés en 2016 meilleur réseau de France par le magazine *Capital*.

Le 46 concerne la TLV/TVM. Dans son rapport d'activité, on note une augmentation du nombre de voyageurs de 9,4 %, portant à un peu plus d'un million le nombre de voyageurs utilisant la TLV/TVM à Porquerolles, Port-Cros et le Levant.

M. Le PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'intervention, vous nous donnez acte que ces trois rapports vous ont été transmis et je vous en remercie.

N° 47. CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA MÉTROPOLE TPM, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR ET LA RMTT, RELATIVE AUX MODALITÉS D'ACTION ET DE FINANCEMENT DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) POUR 2018

M. CHENEVARD.- C'est la traditionnelle délibération qui permet de contractualiser avec le Conseil départemental, la RMTT et la Métropole pour permettre aux gens qui sont au RSA de ne payer que 69 centimes leur ticket de transport.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Je vous en remercie.

N° 48. REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIER(S) PROVISOIRE(S) DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ - FIXATION D'UN TAUX DE CALCUL

N° 49. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RÉSEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE GAZ - FIXATION D'UN TAUX DE CALCUL

M. CHENEVARD.- Si vous le permettez, je présente les deux ensemble. Cela concerne les redevances qui étaient traditionnellement payées aux communes pour l'utilisation et les travaux de gaz par l'opérateur GRDF. Cette redevance a un taux identique fixé par un décret de 2015.

La délibération 48 fixe le montant payé par l'opérateur sur les chantiers provisoires à 0,35 € sur l'ensemble de la Métropole.

La délibération 49 fixe le paiement de la redevance annuelle, puisque nous sommes propriétaires de l'ensemble des réseaux, à 0,035 €/mètre linéaire.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée sur les délibérations n° 48 et n° 49)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 50. DÉPÔT DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE DE DARDENNES SUR LA COMMUNE DU REVEST

N° 51. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE DE DARDENNES - DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DU REVEST-LES-EAUX

M. CHENEVARD.- La 50 et la 51 concernent le barrage du Revest. La réglementation a évolué et un certain nombre de travaux sont à réaliser. Pour cela, il faut naturellement déposer un dossier environnemental. C'est l'objet de la délibération 50.

La délibération 51 est une modification du PLU pour la commune du Revest, puisque concernant ces travaux, un petit espace doit changer d'affectation pour pouvoir réaliser ces travaux.

M. Le PRESIDENT.- Monsieur Rebec.

M. REBEC.- Je n'avais pas prévu que vous alliez faire voter ces deux délibérations à la fois, je vais donc faire mon intervention sur ces deux délibérations.

M. Le PRESIDENT.- Monsieur Chenevard l'a précisé, elles sont complémentaires.

Vous avez la parole ; elle sera complémentaire à nos délibérations, j'en suis sûr !

M. REBEC.- Absolument. Peut-être que ce sera informatif pour ceux qui n'auraient pas eu le temps de lire les annexes, car c'est long et compliqué.

M. Le PRESIDENT.- Je sais que vous avez le temps.

M. REBEC.- Je me suis couché à 2 h 30 ce matin, j'ai donc forcément eu le temps !

La commune du Revest et le barrage se trouvent en majeure partie dans une zone naturelle, c'est pourquoi une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU du Revest-Les-Eaux a été réalisée. C'est très bien. Puisqu'on modifie le PLU, c'est obligatoire.

Parce que ce projet est inclus dans un périmètre Natura 2000, celui de Mont Caume/Mont Faron/Forêt des Morières, puisque ce projet est inclus dans un périmètre d'inventaire, un site classé, un plan national d'actions 2014-2023, en particulier pour la sauvegarde de l'aigle de Bonelli, il faudra être très attentif à l'impact sur le milieu naturel de la mise en sécurité du barrage de Dardennes.

En effet, je suis tout à fait d'accord, il faut faire ces travaux pour la mise en sécurité de ce barrage, pas de problème et le travail d'étude sur l'augmentation de l'évacuateur de crues est remarquable, mais comme l'arrière-pays toulonnais constitue un grand réservoir de biodiversité, des insectes sont concernés, tout comme des mammifères (essentiellement des chauves-souris), des oiseaux (plus de 26 espèces), des reptiles, des poissons aussi (des carpes, des anguilles) et une bonne vingtaine de végétaux divers.

Le secteur étudié se situe à la charnière d'espaces naturels à préserver et de corridors écologiques à restaurer. Comme l'agrandissement de l'évacuateur va impacter un espace boisé classé, pour ne pas perturber trop la biodiversité que je viens d'évoquer, cette déclaration de projet pourrait comporter un volet « mesures de compensation ». C'est une demande que je vous fais, une suggestion, par exemple, en procédant à un reboisement partiel d'une surface au moins équivalente avec des essences déterminées en concertation avec l'ONF et le Muséum d'histoire naturelle et tous les spécialistes que vous trouverez.

La surface impactée est de 9 900 m², soit près d'un hectare !

Merci de votre attention qui, je l'espère, se traduira par des mesures de compensation concrètes.

M. Le PRESIDENT.- Monsieur Rebec, tout ce que vous venez d'énumérer est ce que nous souhaitons faire. En travaillant jusqu'à tard et certainement une partie de la nuit sur ce dossier, vous avez omis de voir que le dossier que nous vous proposons est une autorisation environnementale en vue des travaux, cette dernière devant bien sûr rassembler l'ensemble des solutions environnementales que vous venez de citer. Si nous ne le faisons pas, nous n'aurions pas l'autorisation, raison pour laquelle on vous demande l'autorisation de le faire. On vous demande l'autorisation pour le faire.

Vous auriez pu profiter de quelques heures de sommeil en plus.

M. REBEC.- Non, car cela permet d'informer des personnes. Encore une fois, je voterai ces deux délibérations, mais j'aimerais que vous enregistriez ma proposition : prendre des mesures de compensation, parce que pratiquement un hectare sera impacté par ces travaux.

M. Le PRESIDENT.- C'est fait ! Ce sont les études qui vont le déterminer.

Vous avez dit que nous n'étions pas des spécialistes, qu'il fallait nous appuyer sur des spécialistes, c'est pourquoi nous demandons une étude environnementale qui va nous dire que nous allons devoir planter tel arbre, etc. C'est l'étude environnementale qui nous le dira.

Vous avez raison, Monsieur Rebec, mais nous le faisons.

Nous allons voter ces deux délibérations.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée sur les délibérations n° 50 et n° 51)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 52. ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'AUTORISATIONS POUR LA REMISE EN EXPLOITATION DE LA SOURCE SAINT ANTOINE A TOULON.

M. CHENEVARD.- Mes chers collègues, nous avons parlé tout à l'heure d'eau et d'assainissement et cette dernière délibération va nous permettre de réactiver, une fois que nous aurons terminé l'enquête publique, une source historique à Toulon : la source Saint-Antoine.

C'était à l'origine la première source qui alimentait en eau une grosse partie de la ville de Toulon.

Cette source avait été interdite d'usage il y a une vingtaine d'années. Nous avons initié depuis très longtemps une procédure nous permettant demain de réactiver l'utilisation de cette eau, soit environ 120 litres/seconde, ce qui est énorme. Cela nous permettra probablement, en une année, de gagner un million de mètres cubes supplémentaires. La ressource étant rare, ce sera un plus.

M. Le PRESIDENT.- Une ressource naturelle. Si un peu d'eau naturelle nous arrive, nous n'aurons pas à payer l'eau au Canal de Provence.

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Je vous remercie et je lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 11.